

DGER

Direction
Générale de
l'enseignement
et de la
recherche

Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général technologique et professionnel
Bureau Examens, Concours et Diplômes

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES
PROFESSEURS de **L**ycée **P**rofessionnel **A**GRICOLE

Rapport du Jury
Commentaires Pédagogiques

section : DOCUMENTATION

EXTERNE – INTERNE et 3^{ème} CONCOURS

(session 2004)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'**A**griculture, de l'**A**limentation, de la **P**êche et des **A**ffaires **R**urales

Bureau Examens, Concours et Diplômes
B.P. 79 - 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
tél : 05 61 28 94 16 - fax : 05 61 28 94 21

PROCES VERVAL PEDAGOGIQUE

Plpa interne documentation

Admissibilité :

L'épreuve est relativement méconnue des candidats :

- Les normes de la liste bibliographique analytique ne sont pas respectées ;
- Les candidats ne connaissent pas les règles de rédaction des résumés indicatifs et informatifs, et ne savent pas les différencier.

Trop de candidats ne savent pas rédiger une analyse critique comparative qui ne doit pas être confondue avec une dissertation ou une explication de texte

Certaines copies sont des brouillons. La plupart des copies sont inachevées.

Manifestement, la méconnaissance de la nature de l'épreuve n'a pas permis aux candidats de bien gérer leur temps.

Admission :

La durée annoncée de l'épreuve est de 1h30 minutes avec un exposé de 30 minutes maximum et un entretien de 1 heure maximum. Dans les faits nous relevons une durée moyenne de 20 à 25 minutes pour l'exposé.

La prestation des candidats reste en général assez correcte dans la forme. Nous notons cependant une grande hétérogénéité liée essentiellement :

- aux connaissances inégales sur l'institution et les référentiels de formation en documentation.
- à l'observation et à l'analyse de la situation à développer plus ou moins complète

L'évaluation du jury tient compte :

- du respect des consignes de l'épreuve.
- des connaissances du métier de professeur documentaliste et du recul pris par rapport à celui-ci.
- des aptitudes relevées à s'inscrire dans la fonction dans le cadre de l'établissement scolaire agricole.
- des connaissances pédagogiques, au regard des référentiels de formation.

Plpa externe documentation

Epreuve d'admissibilité

E preuve ingénierie documentaire :

Il apparaît que les candidats ont fait preuve d'une assez bonne gestion du temps (peu de copies incomplètes). Mais les copies révèlent parfois une culture théorique superficielle et souvent mal contextualisée. Certains candidats réutilisent des questions de cours pré-rédigées. La lecture préalable et intégrale des textes est indispensable à la compréhension de la logique globale. Les bonnes copies font apparaître les liens entre les trois parties par des transitions. Il faut rappeler qu'une bonne expression écrite est nécessaire.

Première partie :

D'une manière générale, les candidats ont bien identifié les deux paradigmes présents dans le document 1, même si le débat théorique a souvent été réduit à des clichés qui révèlent une certaine méconnaissance des enjeux épistémologiques des sciences de l'information. Les bons candidats ont su définir et maîtriser des notions spécifiques relatives au métier.

L'exercice du commentaire critique n'a pas toujours été bien maîtrisé : il convient d'éviter la paraphrase ou la dissertation sans recours au document. Les candidats ont des difficultés à dépasser la simple analyse, ou le commentaire autour d'une problématique, et à formuler une opinion personnelle étayée par une culture informaticienne et argumentée.

Deuxième partie :

Les copies valorisées ont fait preuve d'une bonne connaissance du contexte éducatif et particulièrement de l'Enseignement Agricole : connaissance de l'existence des référentiels, statut du professeur documentaliste dans l'Enseignement Agricole et de son rôle pédagogique. Les compétences informationnelles se réduisent trop souvent à une initiation au « lieu » CDI et à ses outils. La prise en compte du paradigme informationnel, une réponse descriptive ou par item n'est pas suffisante pour développer un véritable questionnement. Les copies utilisant les documents 2 à 8 sont trop peu nombreuses.

Troisième partie :

Un certain nombre de candidats ont fait l'effort de concevoir et de contextualiser de véritables séances pédagogiques. Cependant, plusieurs candidats ne font pas la différence entre compétences informationnelles et savoir-faire et produisent un catalogue qui contredit les développements des deux parties précédentes.

Dossier documentaire

Le jury constate une forte proportion de copies incomplètes, jusqu'à plus de 50 %, ce qui pose la question de l'entraînement des candidats dans les conditions du concours.

Le jury regrette que la présentation générale du dossier soit parfois négligée : orthographe et syntaxe incorrectes, écriture illisible, ordre des exercices et soin apporté à l'ensemble.

La problématique : Elle est souvent absente et mériterait, pourtant d'être annoncée dès le plan de classement.

Le plan de classement : Il est trop souvent binaire et manque de dynamisme. Les titres des parties ne sont pas toujours explicites.

Les listes signalétiques : La norme Z 44005 n'est pas toujours maîtrisée.

Les résumés : La méthodologie du résumé n'est, globalement, pas maîtrisée. On a souvent affaire à une compilation d'informations mal sélectionnées et sans articulation.

La note de synthèse : La méthodologie n'est majoritairement pas maîtrisée. Elle est souvent trop longue et trop détaillée, alourdie par la citation intégrale des références des documents. Elle ne doit pas être une suite de résumés. Mais faire apparaître une structure logique et articulée autour de la problématique.

Les applications pédagogiques sont souvent inadaptées au niveau des documents, trop stéréotypées et peu « inventives ».

L'élément le plus discriminant de l'épreuve reste la capacité à faire tous les exercices ce qui exige rigueur, organisation, rapidité d'exécution sans que cela leur soit explicitement demandé, les candidats s'inventent des situations pédagogiques qui les mettent systématiquement en position de réponse à une demande et dans des cadres très contraignants (enseignants ou élèves dans la classe ou la section).

Prisonnier de ce jeu de rôle, avec une connaissance approximative de l'Enseignement Agricole, ils proposent alors des plans de classement statiques qui sont du regroupement thématique. Les notes de synthèse qui en découlent, sont des productions « formatées » suite de résumés succincts sous forme littéraire du document du dossier.

L'impression qui ressort de l'ensemble est descriptive et non synthétique.

Il serait bon que des normes méthodologiques claires et partagées par tous soient édictées. Il se dégage de l'ensemble des candidatures une minorité qui maîtrise ces normes et les compétences professionnelles et une majorité qui s'exerce à réaliser avec plus ou moins de bonheur tel ou tel exercice.

Epreuve d'admission

Exposé :

Les candidats ont dans l'ensemble respecté le temps de parole (20 mn) MAIS :

1 - Les exposés ont été trop souvent lus : les candidats restent trop près de leurs notes écrites et ne profitent donc pas des possibilités offertes par une situation d'oral en vue de susciter l'intérêt du jury.

2 - L'exposé proposé ne répond que partiellement à la situation concrète imposée par le sujet : certains candidats n'évoquent que partiellement ou de manière trop générale le rôle que pourrait jouer le professeur-documentaliste dans une situation donnée.

3 - Les généralités exposées par les candidats masquent parfois une méconnaissance du système éducatif qui leur empêche de formuler des propositions concrètes en rapport avec la situation imposée.

Entretien :

Un tiers des candidats ont passé cette partie de l'épreuve dans de bonnes conditions : le travail préparatoire au concours leur a permis de proposer des réponses pertinentes et argumentées à un ensemble de questions très diversifiées.

Pour les autres candidats, les difficultés décelées lors de l'exposé ont été confirmées. Les réponses fournies étaient trop souvent inadaptées ou incomplètes pour résoudre les problèmes proposés.

Le jury conseille donc aux candidats de se préparer aux épreuves du concours en insistant tout particulièrement sur les aspects professionnels du métier de professeur-documentaliste dans les établissements d'enseignements agricoles.

Epreuve pratique de techniques documentaires

De nombreux candidats ont mal intégré les conseils donnés dans leur formation préparatoire au concours et appliquent les consignes de façon stéréotypée. Pour toute recherche, on obtient presque systématiquement :

- un article d'encyclopédie (Encarta ou Universalis)
- une notice BCDI
- un document de l'Internet (le plus souvent à partir du moteur Google)

- Trop de candidats ne savent pas lire et analyser un sujet : ils prennent en compte des notions périphériques ou des concepts génériques, voire transforment le sujet à leur convenance, en l'interprétant à partir de leurs représentations personnelles.

- Ils prévoient rarement la possibilité d'une exploitation pédagogique.

- Le traitement des documents est quelquefois formel et témoigne d'une auto-évaluation insuffisante.

3^{ème} concours

Epreuve d'admissibilité :

Les normes de la liste bibliographie analytique ne sont pas respectées.

Les candidats ne connaissent pas les règles de rédaction des résumés indicatifs et informatifs, et ne savent pas les différencier.

L'analyse critique comparative est souvent inachevée.

Les bonnes copies maîtrisent bien les exercices demandés, avec une bonne connaissance de l'enseignement agricole et de la pédagogie documentaire

Epreuve d'admission :

La capacité de se projeter en situation de responsabilité a fait la différence entre les candidats.

Concours réservé capesa et plpa

Trop de candidats se présentant à l'oral semblent méconnaître le référentiel du professeur documentaliste et l'enseignement agricole. Or le jury évalue les candidats sur leur capacité à exercer dans le cadre du référentiel cité.